

- VILLE DE COIGNIÈRES -

---

CONSEIL MUNICIPAL

---

Séance du 19 décembre 2017

---

COMPTE RENDU SUCCINCT

---

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27.

Étaient présents :

M. Jean-Pierre SEVESTRE – Maire.

Mme Dominique CATHELIN, M. Ali BOUSELHAM, Mme Marion EVRARD, M. David PENNETIER, M. Roger BERNARD, M. Alain ROFIDAL – Adjoints.

M. Francis-André BREYNE, Mme Nicole LAURENT, Mme Sylvaine MALAIZE, Mme Simonne MENTHON, M. Gérard MICHON, M. Michel BARREAU, M. Didier FISCHER, M. Alain OGER, M. Eric GIRAUDET, Mme Cristina MORAIS, M. Henri PAILLEUX, Mme Brigitte VALLEE – Conseillers Municipaux.

Étaient représentés :

Mme Andrine VIDOU représentée par M. David PENNETIER,  
M. Jean DARTIGEAS représenté par Mme Sylvaine MALAIZE,  
Mme Nathalie FIGUERES représentée par M. Alain ROFIDAL,  
Mme Caroline LENFANT représentée par M. Roger BERNARD,  
M. José TROVAO représenté par Mme Simonne MENTHON,  
Mme Catherine BEDOUELLE représentée par M. Alain OGER,  
M. Marc MONTARDIER représenté par M. Michel BARREAU,  
Mme Sophie PIFFARELY représentée par M. Didier FISCHER.

Mme Marion EVRARD est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La présidence de séance est assurée par Monsieur le Maire.

---

**ORDRE DU JOUR**

**DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, à savoir :

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
10/11/2017	17-84-DGS	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la Maison de Voisinage auprès de l'association « Union Nationale des Combattants »	Association « Union Nationale des Combattants »	À titre gratuit
13/11/2017	17-85-DGS	Décision portant mise à disposition du terrain du square de la Prévenderie au cirque Bostok	Cirque Bostok	Redevance en nature 2 représentations de spectacle
16/11/2017	17-86-DGS	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la Maison de Voisinage	Association les Amis de l'Orgue de Coignières	À titre gratuit

		auprès de l'association les Amis de l'Orgue de Coignières		
10/11/2014	17-87-DGS	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la Maison de Voisinage auprès de l'Amicale du Personnel de Coignières	Amicale du Personnel de Coignières	À titre gratuit
10/11/2017	17-88-DGS	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la Maison de Voisinage auprès du Comité des Fêtes	Comité des Fêtes	À titre gratuit
10/11/2017	17-89-DGS	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la Maison de Voisinage auprès de la Croix Rouge Française « Crèche Multi-Accueil »	Croix Rouge Française « Crèche Multi-Accueil »	À titre gratuit
10/11/2017	17-90-DGS	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la Maison de Voisinage auprès de l'Association Art' Coignières	Association Art' Coignières	À titre gratuit
20/11/2017	17-91-DGS	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre Alphonse Daudet auprès du Coignières Foyer Club	Coignières Foyer Club	À titre gratuit
17/11/2017	17-92-SJ	Décision portant approbation de l'avenant technique au contrat d'assurance relatif au patrimoine communal	Assurance MMA	53 701,63 €
17/11/2017	17-93-SJ	Décision portant approbation de l'avenant au contrat d'assurance concernant la « flotte automobile »	Assurance MMA	
04/12/2017	17-94-DGS	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du préau de l'école Gabriel BOUVET auprès de l'association API	Association API Bouvet	À titre gratuit

#### **POINT N°1 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N°2 : CREATION DE COMITES CONSULTATIFS**

Adopté à l'unanimité.

#### **POINT N°3 : TRANSFERT DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ACTIVITÉ CONCERNANT « LA MAISON POUR TOUS » SUITE À LA REDÉFINITION DES INTÉRÊTS COMMUNAUTAIRES**

Par 21 voix pour et 6 voix contre (*M. Michel BARREAU en son nom et en celui de M. Marc MONTARDIER, M. Didier FISCHER en son nom et en celui de Mme Sophie PIFFARELLY et M. Alain OGER en son nom et en celui de Mme Catherine BEDOUELLE*).

#### **POINT N 4°: BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Adopté à l'unanimité.

**POINT N 5°: BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

Par 16 voix pour et 9 abstentions (*M. Michel BARREAU en son nom et en celui de M. Marc MONTARDIER, M. Didier FISCHER en son nom et en celui de Mme Sophie PIFFARELLY, M. Alain OGER en son nom et en celui de Mme Catherine BEDOUELLE, Mme Cristina MORAIS, M. Henri PAILLEUX et Mme Brigitte VALLEE*).

**POINT N 6°: VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTIONS A CERTAINES ASSOCIATIONS ET AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

Adopté à l'unanimité.

**POINT N 7°: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DU GROUPE SCOLAIRE MARCEL PAGNOL POUR LE PROJET EDUCATIF, ARTISTIQUE ET CULTUREL 2017-2018**

Adopté à l'unanimité.

**POINT N 8°: SUBVENTION À L'INSTITUT DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT AUX METIERS (IFPM)**

Adopté à l'unanimité.

**POINT N°9 : SUBVENTION À LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES YVELINES (CMAY)**

Adoptée à l'unanimité.

**POINT N°9 : SUBVENTION À LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES YVELINES (CMAY)**

Adopté à l'unanimité.

**POINT N°10 : SUBVENTION AU FOYER D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE DU CAMPUS DES METIERS DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'INDRE-ET-LOIRE**

Adopté à l'unanimité.

**POINT N°11 : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS ART VIVANT 2017 POUR LE FONCTIONNEMENT DU THEATRE ALPHONSE DAUDET**

Adopté à l'unanimité.

**POINT N°12 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SEY 78 POUR L'EXERCICE 2016**

A pris acte.

**POINT N°13 : APPROBATION D'UNE CONVENTION « VIABILITÉ HIVERNALE » VOIES COMMUNAUTAIRES AVEC SQY**

Adopté à l'unanimité.

**POINT N°14 : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE PLU**

Par 18 voix pour, 2 voix contre (Mme Cristina MORAIS et M. Henri PAILLEUX) et 7 abstentions (*M. Michel BARREAU en son nom et en celui de M. Marc MONTARDIER, M. Didier FISCHER en son nom et en celui de Mme Sophie PIFFARELLY, M. Alain OGER en son nom et en celui de Mme Catherine BEDOUELLE et M Eric GIRAUDET*).

**POINT N°15 : DELIBERATION INSTITUANT LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

Adopté à l'unanimité.

**POINT N°16 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA VILLE ET DU CCAS DE COIGNIERES**

Par 19 voix pour et 6 voix contre (*M. Michel BARREAU en son nom et en celui de M. Marc MONTARDIER, M. Didier FISCHER en son nom et en celui de Mme Sophie PIFFARELLY et M. Alain OGER en son nom et en celui de Mme Catherine BEDOUELLE*) et 2 abstentions (*Mme Cristina MORAIS, M Henri PAILLEUX*).

**POINT N°17 : RÉVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Adopté à l'unanimité,

Coignières, le 22 décembre 2017

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Le Maire,**

**Jean-Pierre SEVESTRE**

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai